L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN, 17 JUILLET.

Assemblée Nationale.

Séance du 26 juin 1875.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC D'AUDIFFRET-PASQUIER.

La parole est à M. Depeyre pour le dépôt d'une proposition.

M. Depeyre.—J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'assemblée une proposition de loi ainsi conçue:

"*Article unique.*—Un crédit de 2 millions est ouvert au ministre de l'intérieur pour les secours à donner aux victimes des inondations." (Très bien!)

Je n'ai que quelques mots à dire pour justifier la proposition qui vous est soumise.

Vous connaissez, messieurs, les immenses désastres qui accablent, en ce moment, quelques-uns de nos départements méridionaux. Lorsque le gouvernement vous a proposé, il y a deux jours, l'ouverture d'un crédit de 100.000 fr., il était loin de soupçonner toute l'étendue de nos malheurs. Depuis deux jours les dépêches et les nouvelles qui se succèdent nous apprennent que ce désastre a dépassé toutes les limites connues jusqu'à ce jour. Des villages entiers ont été engloutis par les eaux. Dans notre ville de Toulouse, le plus populeux de ses faubourgs a été entièrement submergé, et, à l'heure où je vous parle, des centaines de cadavres ont déjà été retrouvés sous les ruines des maisons écroulées. Il y a des populations entières sans asile et sans pain.

M. le maréchal est parti pour se rendre au milieu de ces populations si cruellement éprouvées.... (Interruptions à gauche.)

A droite.—(Parlez! parlez!).

Un membre à gauche.—Est-ce au nom du gouvernement que vous nous parlez en ce moment?

M. Depeyre.—Je ne comprends pas une pareille interruption; je parle au nom de tous mes collègues représentant les départements inondés. (Très bien! très bien! à droite.)

Le premier crédit ouvert n'était qu'une simple provision; le gouvernement et la commission du budget l'ont tour à tour déclaré, et vous ne l'avez voté qu'à ce titre.

En apportant à nos malheureux compatriotes le témoignage de leur vive sollicitude, M. le président de la République et ses ministres auront pu mesurer de près l'immensité du mal, et je suis sûr d'avance qu'ils trouveront le chiffre de 2 millions encore insuffisant. Les récits que nous recevons de tous côtés indiquent des besoins à la fois si nombreux et si pressants, que je prie l'assemblée de prononcer l'urgence et de renvoyer ma proposition à la commission du budget. (Très bien! très bien!)

M. de Belcastel monte à la tribune, vers laquelle se dirige M. Dufaure, garde des sceaux.

M. le président.—La parole est d'abord à M. le ministre, M. de Belcastel.

M. Dufaure, garde des sceaux, ministre de la justice.—Messieurs, M. le ministre de l'intérieur a eu l'honneur de dire l'autre jour à l'assemblée qu'en présentant le projet de loi qu'il lui soumettait, il n'entendait pas mesurer l'étendue des sacrifices que le pays aurait à faire pour réparer les affreux désastres que l'inondation de nos fleuves du Midi vient de causer. Nous avons délibéré ce matin en conseil; nous nous sommes demandé si nous devions, aujourd'hui même, demander à l'assemblée un supplément de crédit.

M. le maréchal est parti hier avec M. le ministre de l'intérieur et M. le ministre de la guerre pour se rendre sur les lieux du désastre. C'est à Toulouse qu'ils comptaient en apprécier toute l'étendue.

M. le maréchal y arrive en ce moment. Nous avons pensé que nous devions attendre pour déterminer le crédit que nous avions à demander, le mot d'ordre qui nous arrivera peut-être ce soir de Toulouse même.

Voilà pourquoi le projet n'a pas encore été présenté par le gouvernement.

Je ne m'oppose pas à la demande que l'honorable M. Depeyre vient de vous faire, mais je préviens l'assemblée que le gouvernement se réserve de demander même un crédit supérieur si les avis que le gouvernement nous enverra de Toulouse nous portent à vous le demander. (Marques d'approbation sur grand nombre de bancs.)

M. Depeyre.—Nous en sommes tous convaincus!

M. de Belcastel.—Messieurs, je ne doute pas qu'après avoir pris ses informations, le gouvernement n'augmente, en effet, sa demande de crédit. J'arrive de Toulouse, les yeux et le cœur pleins encore de l'épouvantable désastre qui vient de ravager notre pays.

Un faubourg, ou plutôt une véritable ville de 20,000 âmes a été dans l'eau, durant de longues heures, jusqu'à une hauteur de 3 à 4 mètres. Plus de 100 cadavres retrouvés, un beaucoup plus grand nombre de victimes certaines; des milliers d'inondés errant pour chercher un asile, que, grâce à Dieu, aux mesures prises et à la charité publique, ils trouvent dans la ville; pertes matérielles incalculables; vous le voyez, le mal est immense.

Les autorités civiles et militaires, tous les soldats, ont fait énergiquement leur devoir; beaucoup ont fait preuve d'un admirable dévouement. Mais l'eau est un ennemi plus redoutable que le feu. (Interruptions diverses.)

M. Chapier.—L'un ne vaut pas mieux que l'autre!

M. de Belcastel.—A celui-ci on peut faire sa part; un fleuve se fait la sienne avec une force irrésistible. (L'ordre du jour!)

J'avais l'intention, en arrivant, de monter à la tribune pour demander trois millions. J'accepte les deux sur la parole de M. le ministre, mais dans la pensée que le chiffre définitif sera plus considérable. (Très bien! à droite.)

M. le marquis de Franclieu.—M. de Belcastel vient d'appeler votre intérêt sur tous les ravages qui ont eu lieu sur les bords de la Garonne. La vallée de la Garonne n'a pas seule été dévastée; celle de l'Adour est atteinte au moins autant que celle de la Garonne. (Mouvements divers.)

M. le président.—Je mets aux voix l'urgence demandée sur la proposition de M. Depeyre.

(L'assemblée consultée, déclare l'urgence.)

M. le président.—S'il n'y a pas d'opposition, la proposition est renvoyée à la commission du budget. (Assentiment.)

Séance du 28 juin.

M. le président.—J'ai le regret d'annoncer à la chambre la mort de deux de nos collègues, MM. Crespin, député du Loiret, et Carion, député de la Côte-d'Or. Je suis certain d'être l'interprète de l'assemblée, en disant que cette double perte sera vivement regrettée. (Très bien! très bien!)

M. le président informe l'assemblée qu'une souscription est ouverte à la caisse de la chambre pour venir en aide aux victimes des inondations. Les sommes versées seront centralisées par le comité que préside Mme la maréchale de Mac Mahon.

M. Corbon.—Je demande la parole.

M. le président.—L'urgence a été déclarée l'autre jour sur le projet de M. Depeyre, tendant à ouvrir un crédit de 2 millions. Veut-on qu'il soit statué sur-le-champ à l'égard de ce projet?

M. Dufaure, garde des sceaux.—Messieurs, nous nous rallions au projet de M. Depeyre; mais, au retour du président de la République, le gouvernement présentera lui-même un projet. (Très bien!)

M. le président.—Un service pour le repos des victimes des inondations sera célébré mercredi à la chappelle du palais.

M. Corbon.—Je propose à l'assemblée de souscrire, en tant qu'assemblée nationale et sur les appointements des députés, pour *cent mille francs*. (Applaudissements à gauche.)

M. de Saint Pierre dépose un projet aux termes duquel les députés souscrivent pour la moitié d'un mois d'appointements.

M. Pelletan repousse ce projet. Souscrivons, dit-il, c'est une dette de cœur que nous devons payer, mais pour cela, nous ne devons pas avoir besoin de faire une loi qui nous y oblige. (Applaudissements à gauche.)

M. de Choiseul demande que la priorité soit accordée à la proposition du président.

M. le président rappelle que cette proposition consiste à ouvrir une liste de souscription à la caisse de l'assemblée. Chacun souscrira selon ses moyens.

Les sommes versées seront centralisées par le comité présidé par Mme la maréchale Mac-Mahon.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

—Un pari fort original vient d'être fait entre deux membres de la Chambre des lords. L'un d'eux, âgé de trente ans, avait parié avec un de ses confrères, que celui-ci ne courrait pas une lieue, en portant un poids de "dix livres", dans le même espace de temps que lui en mettrait à parcourir la même distance à pied, en marchant au pas. Le noble lord, âgé de quarante-cinq ans seulement, athlète de première force, accepta immédiatement le pari, qui était de 1000 liv. sterl.

Une des conditions du pari était que celui qui l'avait fait, choisirait lui-même la matière représentant un poids de dix livres, que devait porter l'adversaire. La course a eu lieu, avant-hier, dans la plaine de Salisbury, en présence de nombreux gentlemen, et le lord de quarante-cinq ans a perdu son pari! Son partenaire avait fait amener une voiture pleine de vessies gonflées à point, dont le poids ne dépassait pas neuf livres. Le noble lord, malgré sa force herculéenne, n'a pas même essayé de tenter l'aventure.

—M. de Mun, officier de cavalerie, fait des conférences dans lesquelles il demande un roi.

—Ce sont des aire-conférences, alors!

—Une pensée en passant:

Le drapeau blanc est un drap de lis.

—Le nouvel impôt sur le sel ne doit être que provisoire.

—Ne vous y fiez pas,—le sel conserve.

—Tous ces messieurs de la droite étant gros propriétaires, le gouvernement qu'ils préconisent est naturellement le gouvernement des gens de bien.

—M. Bathie a près de six pieds; en politique il ne sait trop sur lequel danser.

—Par ces chaleurs, je voudrais trouver un sergent de ville assez malin pour pouvoir arrêter le soleil et le conduire à l'ombre.

APPEL EN FAVEUR des victimes de l'inondation dans le Midi de la France.

Il y a un mois à peine, les rapports reçus du Midi de la France, annonçaient que les récoltes présentaient une apparence magnifique et tout semblait promettre à cette région une année prospère et heureuse! Hélas! Quelques jours ont suffi pour couvrir d'un voile de deuil les riantes vallées qu'arrosent la Garonne, le Tarn et l'Adour. Aux dégâts déjà considérables occasionnés, au commencement du mois de juin, par des pluies torrentielles, est venue s'ajouter une effroyable dévastation produite par une inondation, dont il n'y a pas d'exemple dans les temps modernes. Une fonte prématurée des neiges a déversé dans tout le bassin de la Garonne et de l'Adour, des montagnes d'eau qui, s'ajoutant aux flots déjà débordés des rivières, ont jeté partout la ruine et la mort. Les dépêches télégraphiques ne nous donnent, sans doute, qu'une idée imparfaite de la désolation qui a remplacé dans les villes, les villages et les campagnes la joie et l'espérance.

Pour que des quartiers d'une grande ville, des ponts en pierres comme ceux de Toulouse et de Tarbes, des villages entiers aient été détruits par les eaux, il faut que le fléau ait eu une puissance dévastatrice sans précédents, et le cœur se serre à la pensée des ravages et des ruines que les flots ont causés sur leur passage.

Cette catastrophe inattendue a pris les proportions d'une calamité nationale. Le chef de l'Etat, l'Assemblée et les populations de toutes les parties de la France ont noblement répondu aux cris de détresse qui leur arrivaient des régions inondées. Mais le désastre est incalculable et il ne pourra être réparé que partiellement par les contributions publiques et particulières.

Plusieurs milliers de personnes ont péri et bien des familles vont rester sans soutien. Cent milles personnes, nous dit une dépêche, n'auront pendant des mois d'autres moyens de subsister que les ressources qui leur seront fournies par la charité publique. Nous ne savons à combien de milliers s'élève le nombre de ceux qui ont perdu avec leur récolte de cette année, leurs animaux, leurs instruments aratoires et les éléments de plusieurs récoltes à venir.

En présence d'un si grand malheur—nouvelle épreuve qui frappe la France au moment où elle se flattait d'avoir déjà réparé les pertes matérielles que lui avait fait éprouver une guerre funeste—les Français résidant à l'étranger ne pouvaient rester insensibles aux souffrances de leurs compatriotes.

Sur l'invitation de quelques-uns d'entr'eux un assez grand nombre de français habitant la Nouvelle-Orléans se sont assemblés et ont constitué un comité qu'ils ont chargé de recueillir des souscriptions pour venir au secours des victimes de cette terrible inondation.

Le comité adresse cet appel à tous ses compatriotes de la ville de la Nouvelle-Orléans et des paroisses de la Louisiane avec la conviction profonde qu'il sera bien accueilli partout.

Le comité n'ignore pas la gêne et la misère qui pèsent malheureusement sur toutes les classes de la population en Louisiane, mais il pense que chaque français voudra, pour cette occasion exceptionnelle, contribuer dans la limite de ses moyens ou du possible, au fonds de secours qui sera envoyé en France comme témoignage de sympathie envers ceux de nos compatriotes du Midi qui ont été atteints par le fléau.

Si le comité ne fait pas un appel direct à la population louisianaise, qui a témoigné d'une façon si généreuse de ses sentiments d'humanité et de ses sympathies pour la France à l'occasion de la dernière guerre, c'est qu'il ne lui paraît pas convenable, dans les conditions exceptionnelles qui ont imposé de si lourds fardeaux à la Louisiane, de demander à d'autres qu'à ceux qui sont nés en France, de s'imposer un nouveau sacrifice. Mais ce sera avec un profond sentiment de reconnaissance qu'il recevra les contributions qui lui seront envoyées par tous les amis de l'humanité et de la France qui résident en cet Etat.

Le comité prie instamment tous ceux qui sont disposés à contribuer à l'œuvre de secours, de vouloir bien remettre leur offrande aussitôt que possible, afin que l'envoi des fonds puisse être effectué dans un bref délai. Donner à propos est donner doublement.

Cette recommandation s'adresse à ceux de nos compatriotes des paroisses qui seraient disposés soit à envoyer leurs contributions directement au comité, soit à organiser eux-mêmes des comités locaux.

Les porteurs de listes sont également priés d'effectuer un premier versement des sommes qu'ils auront déjà recueillies, du 15 au 20 courant, entre les mains du trésorier.

Le comité fait appel, pour l'aider à remplir dignement sa mission, au concours de tous ses compatriotes et de toutes les âmes généreuses qui savent compatir à l'infortune.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1875.

Au nom du comité de souscription,

Le président, FÉLIX LIMET.

Le secrétaire, J. B. MONDIEGT.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR des victimes de l'inondation dans le Midi de la France.

Des listes de souscription pour venir au secours des malheureux victimes de l'inondation dans le Midi de la France, sont déposées aux adresses suivantes:

Membres du comité:

Président honoraire: M. le VICOMTE D'ABZAC, consul de France, rue St-Louis;
Président: FÉLIX LIMET, bureaux de l'*Abeille* rue de Chartres No 73;
Vice présidents: Joseph Girod rue du Maine No 72;
Edgar Larue, Cour Gallier;
D. Pochelu, rue du Canal No 102;
G. Maylié, rue Calliope No 83;
Alex. Haussé, au City Hotel;
Th. Forest, rue Hancock, (3e district.)
Hte. Salomon, rue Vieille Levée No 78;
L. Turle, hôtel Washington, à Milneburg;
F. Tujague, rue de Chartres No 14;
D. A. Chaffraix, rue la Douane No 54;
Editeur du *Propagateur Catholique*, rue Royale No 167;
Trésorier: J. B. Camors, rue Tchoupitoulas No 61;
Secrétaire: J. B. Mondiegt, banque des Workingmen, rue du Canal No 94;
Membres: Ernest Mérilh, maison A. Rochereau & Co., rue St-Louis;
Léon Godchaux, rue du Canal No. 81;
Jean Schweitzer, rue Royale No. 166;
E. Guillemet, rue de la Douane No. 53;
B. Anthony, coin Ursulines et Peters;
J. P. Dubarry, Marché Dryades;
Théo. Gollain, coin du Maine et Vieille-Levée;
Jules Manaux, coin Poydras et Remparts;
P. Gendre, rue des Magasins, coin Penniston, (6e district);
F. Renaudin, Marché Ste-Marie;
L. Gregoire, rue St. Andrew No. 248 et Magazine Market.
J. Bayle, rue de Chartres No. 40;
J. Senac, rue Ste-Anne, coin Chartres;
G. Bonnecarrère, maison Blanche, rue du Canal;
Arthur Jario, restaurant Boudro, Milneburg;
M. Vergniole, rue Decatur No. 73;
P. Canterou, rue Bienville No 441;
P. Marcou, rue Baronne, coin Poydras;
John Strenna, rue Bourbon No 16;
R. de Gas, rue Commune No. 16;
J. P. Dutrey, Marché Dryades;
C. Gouzy, rue des Français No. 133;
J. Desca, rue Vieille-Levée No. 53, coin Bienville;
Léon Vallon, rue Gravier No. 182;
J. Ségassie, rue Vieille-Levée No 17;
R. Laffon de Ladébat;
A. Walz, rue Conti No. 24;
L. Chaplain, rue Royale No. 13;
L. Grand, cour Gallier rue Carondelet;
A. Paris, rue Bourgogne No 86;
B. Bobée, marché Tremé;
Antoine Alciator, rue St. Louis No 65;
St. Cyr Fourcade, rue du Canal, coin Remparts;
F. Carrère, rue Peters No 8 (2e District);
André Madlhes, marché Poydras;
A. Jas, rue de Chartres No 103;

François Carrazé, aux Abattoirs;
A. Bonnet, rue Royale No —;
Jacques Alt, encoignure Pologne et Amour;
Paulin Petiton, à St. Jean Baptiste;
J. Chipot, à Alger;
A. Dudoussat, Passage de la Bourse No 136

Collége Commercial de Dolbear

203.........Rue du Canal.........203

AU TROISIEME ETAGE, est ouvert, toute l'année, de 9 heures du matin à 3 heures du soir. On peut commencer n'importe quand, à prendre des leçons de tenue des livres, d'écriture, d'arithmétique, d'anglais, de français et d'allemand. L'institution reçoit, le jour et le soir des élèves de 8 à 60 ans. Classe de 4 à 5 heures, pour les dames.

LEVI DOLBEAR, président.

N. B.—Privilège d'élèves à vendre.

31janv—1anMJD

Liste des Récompenses qui seront décernées par l'Association des Cultivateurs-fruitiers des Etats du Golfe, à la 3ème Foire Annuelle, 14, 15 et 16 Juillet 1875.

CLASSE I.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits de toutes sortes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence....$50
Pour la collection de même nature venant en second ordre....30
Idem, venant en troisième ordre....15

CLASSE II.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Légumes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence....$25
Idem, venant en second ordre....15
Idem, troisième ordre....10

CLASSE III

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fleurs, d'Arbustes et de Plantes, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence....$25
Idem, venant en second ordre....15
Idem, troisième ordre....10

CLASSE IV.

Pour le plus grand et le meilleur déploiement des genres contenus dans les trois classes ci-dessus en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence....$50

CLASSE V.

Pour la plus grande et la meilleure collection, soit de Pommes, soit de Poires, soit de Pêches ou de Raisins, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence....$10
Idem, venant en second ordre....5
Idem, troisième ordre....3

CLASSE VI.

Pour la plus grande et la meilleure collection soit d'Oranges, soit de Figues, soit de Prunes ou d'autres espèces de fruits cultivés, en prenant en considération leur étendue, leur variété et leur excellence....$5
Idem, venant en second ordre....3
Idem, troisième ordre....2

CLASSE VII.

Pour la plus grande et la meilleure collection d'une espèce quelconque de légumes, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence....$3
Idem, deuxième ordre....2
Idem, troisième ordre....1

CLASSE VIII.

Pour la plus grande et la meilleure collection d'une espèce quelconque de Fleurs, ou d'Arbustes ou de Plantes, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence....$3
Idem, deuxième ordre....2
Idem, troisième ordre....1

CLASSE IX.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits conservés, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence....$25
Idem, deuxième ordre....15
Idem, troisième ordre....10
Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque conservée dans des bocaux, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence....5
Idem, deuxième ordre....3
Idem, troisième ordre....2

CLASSE X.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Légumes conservés, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence....$10
Idem, deuxième ordre....5
Idem, troisième ordre....$3
Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque conservée dans des bocaux....3
Idem, deuxième ordre....2
Idem, troisième ordre....1

CLASSE XI.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits conservés, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence....$15
Idem, deuxième ordre....10
Idem, troisième ordre....5
Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque conservée dans des bocaux....5
Idem, deuxième ordre....3
Idem, troisième ordre....2

CLASSE XII.

Pour la plus grande et la meilleure collection de Fruits secs, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence....$10
Idem, deuxième ordre....5
Idem, troisième ordre....3
Pour le meilleur specimen d'une espèce quelconque de fruits secs....3

CLASSE XIII.

Pour la plus grande et la meilleure collection de vins provenant de vignes cultivées dans les Etats du Golfe, en prenant en considération la variété et l'excellence....$20
Idem, deuxième ordre....10
Idem, troisième ordre....5
Pour le meilleur specimen de vin provenant d'une espèce quelconque de raisin ou d'autres fruits....5

CLASSE XIV.

Pour la plus grande et la meilleure collection de liqueurs fabriquées dans les Etats du Golfe, en prenant en considération l'étendue, la variété et l'excellence....$10
Idem, deuxième ordre....5
Idem, troisième ordre....3
Pour le meilleur specimen d'une liqueur quelconque provenant d'une seule espèce de fruits....3

CLASSE XV.

Pour la plus grand et le meilleur déploiement de fleurs coupées, en prenant en considération l'étendue, la variété, l'excellence et la symétrie....$5
Idem, deuxième ordre....3
Idem, troisième ordre....2

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Précinct.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles.
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Case à pompe No.5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Bassin.
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hopital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 8, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad.
252 Case Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons Enfants et Champs Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
*513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Clouet et Remparts.
*612 Case à pompe No 24, Grands Hommes.
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
*615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Raynes et Dauphine.

DIVERS.

Société de secours de 1875.

APPEL AU PEUPLE

En faveur des personnes sans emploi.

Vu le grand nombre de personnes qui sont actuellement sans emploi, à la Nlle-Orléans, à cause du déplorable état des affaires, la suspension des travaux publics et l'absence de manufactures; vu la morte saison et l'augmentation alarmante de la misère au milieu de nous—le comité demande, au nom des malheureux, des secours en vivres et en argent, secours qui lui permettront d'accomplir la mission pour laquelle la société a été créée.

Les fermiers de l'Etat sont priés de faire savoir le nombre de travailleurs et de travailleuses qu'il leur faut.

Adresser l'argent à l'un des membres du comité et les provisions au No 58 de la rue du Camp.

W. J. BEHAN, 14 Nlle-Levée.
E. M. MONTGOMERY, 87 Camp.
P. S. WILTZ, 31 Perdido.
W. A. BELL, 13 Union.
J. M. PUTNAM, 61 Carondelet.
C. E. GIRARDEY, 31 Camp.
JNO. I. ADAMS, 47 rue Peters.
W. H. HARRIS, 58 Camp.
S. M. WIGGINS, 58 Camp.

THOS. A. ADAMS, Président.
JOHNSON ARMSTRONG, Vice-Président.
J. C. POTTS, Secrétaire.

1 juin—1m

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs, artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président, EDGAR LARUE.

11 juin 75—1an

AU PUBLIC.

Aux personnes qui souffrent de Rhumatisme et de Névralgies, Témoignage local.

NOUS, soussignés, résidents de la ville de la Nouvelle-Orléans, avons fait l'essai de l'"Anti Rheumatic Mixture", de M. W. L. Jurgielewicz, et avons trouvé les vertus mentionnées dans l'annonce. Nous le recommandons avec plaisir aux personnes qui souffrent de rhumatismes et de névralgies.

Voir l'annonce.

James Regan, propriétaire des écuries du No 134 de la rue Baronne.
Stephen Krause, coin des rues Annonciation et Washington.
Charles Roemer, propriétaire du magasin de sellerie du No 9? de la rue Tchoupitoulas.
A. Guth, de la boulangerie du No 21 de la rue Fulton.
Charles Bühler, grocer, coin des rues Gen. Taylor et Nayades.
Capt. Boyd Robinson, 410 rue des Remparts.
Mme Ann O'Heron, 388 rue du Camp.
A. J. Wickes, 103 rue St-André.
Capt. Wm. Claiborne Harrison, 468 rue Dryades.
Eugène Erath, propriétaire du Pelican Brewery, No 282 rue Villeré.
George Steinernagel, 188 rue Villeré.
W. A. Kowalski, 167 rue Tchoupitoulas.
Jean Duratin, 95 rue Gaiennié.
Capt. Jas. A. Sylvester, 343 rue St Charles.
Mme M. J. Brun, sage-femme, 331 rue Magasins.
Mme E. Siebrandt, sage-femme, 324 rue du Camp.
H. H. Finegan, jaugeur en chef de la Douane des E. U.
O. T. Theisman, grocer, 36 rue des Magasins.

16 mars—1 an.

Wm. H. SHEPARD,

166......RUE DU CAMP......106

Agent général pour la vente de la Machine à fourbir, patentée, de Pirrong.

Patente du 13 octobre 1874.

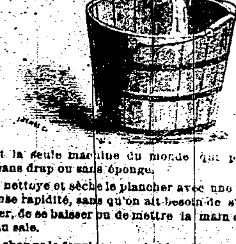

C'est la seule machine du monde qui prend l'eau sans drap ou sans éponge.

Elle nettoye et sèche le plancher avec une merveilleuse rapidité, sans qu'on ait besoin de s'agenouiller, de se baisser ou de mettre la main dans de l'eau sale.

Elle change le fourbissage—le plus désagréable des travaux du ménage—en une tâche qui se fait en peu de temps et très aisément.

Elle est faite des meilleurs matériaux; elle dure et on garantit que l'acheteur en sera content.

A vendre par E. F. MIOTON, QUEYROUZE & BO'S, STAUFFER, MACREADY & CO. RICE BROS & CO., W. C. SHEPARD & CO. SAMUEL E. MOORE, BRIGGS, PAYNE & CO., SCHMIDT & ZIEGLER et un grand nombre d'autres maisons.

22mai—3m

L. GIROT,

Tailleur et Marchand de Linge fait.

AU No 11 DE LA RUE DU CAMP,

informe sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un assortiment de marchandises du meilleur goût et de première qualité.

Chacun est invité à venir faire son choix pour le printemps et l'été. On trouve tous les avantages dans l'établissement de M. GIROT: belle étoffe, coupe élégante et prix réduits pour du comptant. M. Girot lui-même coupe toute sa commande et garantit tout ce qu'il entreprend.

Son stock d'habillements confectionnés est aussi fort remarquable et il est offert à des prix selon le temps.

18 nov—1an

JOS. DAVID,

127 Vieille Levée ou Decatur,

NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

REÇOIT des consignations de Sucre, Coton, Riz, etc., etc.

En main un assortiment général de Groceries Vins, Liqueurs, etc., etc.

Avances libérales faites sur toutes consignations.

nov—1 an

Chaussures.

L'actif et entreprenant fabricant de bottes et de souliers,

ERNEST CABAUD,

Au No 68 de la rue Royale, Nlle-Orléans, Lne.,

ANNONCE à ses amis et au public qu'afin de répondre à la demande toujours croissante de ses célèbres chaussures à vis, il a ajouté à son établissement une nouvelle machine perfectionnée qui vient d'arriver de Paris et surpasse tout ce qu'il y a de ce genre dans ce pays sous le rapport de la rapidité, de l'élégance et de la durée du travail; elle le met à même de remplir les ordres rapidement et à des prix réduits.

Guêtres à dessus en peau de chevreau, maroquin ou peau de veau....$5.50
Guêtres unies, en maroquin ou peau de veau....$4.50

Bottes et souliers de tous les genres aux plus bas prix possibles. L'établissement n'emploie que la peau de veau et le maroquin français de la meilleure qualité.

M. Cabaud engage le public à ne pas acheter un soulier imitation fait au nord et vendu ici pour les véritables chaussures à vis françaises. C'est tout simplement un soulier ordinaire à cheville en cuivre et qui est inférieur, en tout, aux souliers de l'établissement Cabaud. Un essai en convaincra le public.

13mai—1an E. CABAUD.

PREMIERE FABRIQUE DU SUD De Chaussures à Vis.

153......Rue Royale......153

Entre St-Pierre et Toulouse.

Et 28 rue St-Charles.

PIERRE PAVIA,

INVENTEUR BREVETÉ ET FABRICANT de chaussures à Vis en tous genres. Garanties indécousables.

Elles ont obtenu la médaille d'or à la Foire de la Louisiane en 1872 et en argent en 1873.

30 avril—1an

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.

No. 22 rue Baronne,

J. L. GUBERNATOR, Président,

M. BANNER, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement, dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité: cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économie qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-delà; elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépôts sont payables sur demande.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

No. 3 de la rue Carondelet,

A côté de la banque Nationale de l'Union

Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.

A. CHIAPELLA, président.

J. M. CRAWFORD, secrétaire.

—DIRECTEURS—

Victor Maignan, W. B. Schmidt,
L. F. Génarès, A. Bonnecaze,
E. Salor, H. Labasse,
J. Bayle, H. Gally,
A. Chiapella.

13 fév—1an

Jos. B. Hubbard

FABRICANT

ET

MARCHAND

DE

MEUBLES

TAPISSERIE,

MATELAS,

OREILLERS,

TRAVERSINS,

en mousse, crin et plumes.

—

Je viens d'opérer une nouvelle réduction dans mes prix et je mets en vente le plus grand choix de Bois de Lits, Armoires, Bureaux, Chaises. Tables, Lavabos, &c., qui se trouve dans le Sud.

JOSEPH B. HUBBARD.

Coin Remparts et Perdido.

Marchand de Glaces françaises, allemandes et américaines, avec cadres dorés ou en noyer, pour dessus de cheminées ou panneaux, avec ou sans consoles.

—

Magnifiques Armoires à glace, simples ou doubles, en acajou, bois de rose, noyer ou chêne.

Plumes d'oies vivantes.

Porte-Linge.

JOSEPH B. HUBBARD

Fabricant et Marchand,

De Meubles de Salon, Sofas, Canapés, Fauteuils, Chaises longues et Berceuses.

MATELAS A RESSORTS.

ECHELLES DOUBLES,

Les meilleurs ressorts pour Matelas.

Ample satisfaction garantie.

JOSEPH B. HUBBARD

No 122 South Rampart St.

Ebéniste et Marchand de Meubles de Salle à manger, de Bureau, de Vestibule et de Bibliothèque.

Meubles de Cuisine, d'Office, de Galerie et de Jardin.

—

Je continue la liquidation de mes affaires et je vends tout mon stock, en lots et à la pièce, aux prix les plus bas.

Conditions: Comptant.

JOS. B. HUBBARD.

122 Remparts, coin Perdido.

LOTERIE.

OCCASION RARE.

—LA—

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

—FERA—

Le SAMEDI, 25 Décembre 1875,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot - $100,000!

Un lot à chaque six billets!

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR!

Le tirage commencera positivement le SAMEDI, 25 décembre 1875, à 10 heures du matin, à l'un des plus grands théâtres de la ville. Il sera accompagné d'un

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un BILLET COUPON aura droit d'ASSISTER GRATIS.

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS:

Un gros lot	$100,000
1 lot	50,000
1 lot	20,000
1 lot	10,000
2 lots de $5000	10,000
4 lots de $2500	10,000
20 lots de $1000	20,000
50 lots de $500	25,000
1200 lots de $100	120,000
2000 lots de $50	100,000

LOTS D'APPROXIMATION.

100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500

TOTAL:

3580 lots (en or) s'élevant à....$502,500

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.

S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.

Remarquez et souvenez-vous

Qu'au grand tirage en or,

Du 25 décembre 1875,

TOUS LES BILLETS

—SONT—

Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi

—ADRESSÉES A LA—

Compagnie de Loterie de la Louisiane

Nouvelle-Orléans. Lne.

Toutes vos lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.

15mai—

MR. JULES TARDOS, ex-associé de la maison EDMUND DEXTER & SONS, de Cincinnati, Ohio, et propriétaire du New Foundland Bitters, vient de reprendre la fabrication de son excellent Tonique. Il prévient les Marchands et le Public qu'ils ne trouveront pas comme par le passé de livre, dans les caisses, n'ayant pas encore eu le temps de les faire imprimer. Mais le véritable et authentique New Foundland Bitters, portera sur l'étiquette le nom de JULES TARDOS, Jr., Propriétaire, Nouvelle-Orléans.

JULES TARDOS, Jr. No 71 rue Tchoupitoulas.

Avez-vous besoin d'argent?

ADRESSEZ-VOUS à l'encoignure Dauphine et St-Louis. On y achète toutes sortes d'objets de seconde main, tels que meubles, vêtements d'hommes et de femmes, livres français, anglais, espagnols, etc.

Abonnement au cabinet de lecture, $1. par mois. On se rend à domicile. Ecrire franco.

J. REGON.

coin Dauphine et St-Louis.

VENTES JUDICIAIRES.

J. H. Montague & J. R. C. Lewis vs. Weil & Frère.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 5565.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 12 juillet 1875, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 27 de juillet 1875, à 3 heures P. M., à mon entrepôt Nos 23 à 25 rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, dans le deuxième district de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Un lot de GROCERIES, LIQUEURS, &c. suivant inventaire déposé en mon bureau pour reçu.

Saisi provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

juil—3t

Lafargue & Co. vs. Gustave Sabatier.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6,691—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, sept août 1875, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au Deuxième District de cette ville, de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Royale, Ste-Anne, Du Maine et de Chartres, mesurant quarante pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de cent-vingt pieds, entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la veuve et des héritiers de feu Antoine Boudousquié, suivant acte au rapport d'Adolphe Boudousquié, ci devant notaire public en cette ville, en date du 10 mai 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11juil—3t

Ed. E. Stockmeyer & Co. vs. H. Hirschburg.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 6567—En vertu d'un ordre de vente rendu le 1er juillet 1875, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, vingt (20) de juillet 1875, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

L'installation du magasin situé No 172 rue du Canal, dans le Premier District de cette ville, ainsi un hangar en bois dans la cour, derrière.

Et à 5 heures P. M., à mon entrepôt Nos 23 et 25, rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville,

Les marchandises, articles de Modes et Nouveautés, transportés du magasin susdit.

Le tout saisi provisoirement dans l'affaire ci-dessus et suivant inventaire déposé en mon Bureau pour recours.

EUGENE WAGGAMAN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

6juil—3t

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104......rue du Canal......104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirées de l'année précédente:

Sur risques de feu	$509,621 05
Sur risques de mer	42,556 10
Sur risques de rivières	25,983 06
Total des primes	$578,160 22
En moins, primes non expirées	131,469 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875	$4[illegible],692 22
Pertes payées—	
Sur risques d'incendie	$257,344 41
Sur risques de mer	47,762 44
Sur risques de rivières	22,344 65
	$327,476 50
Taxes	25,809 18
Réassurances et primes remboursées	26,549 72
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,930 07
	$[illegible]
Profit	$[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$[illegible]
Bons de la ville	[illegible]
Actions de banques, chemin de fer et autres	[illegible]
Billets garantis par hypothèque et gages	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Bons de l'Etat	[illegible]
Actions d'assurance	[illegible]
Actions du Valette Dry Dock Comp.	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	[illegible]
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	[illegible]
	$1,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875:

Primes d'incendie	$201,308 69
Primes de mer	42,344 83
Primes des rivières	112,114 82—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées	78,187 74
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—	
Sur risques d'incendie	$69,347 66
Sur risques de mer	15,447 32
Sur risques de rivières	55,553 91—$140,348 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,705 33—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital	$62,133 12
L'actif de la compagnie est comme suit:	
Effets à recevoir	$43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques	55,943 33—$99,617 34
Prêts sur actions, sur demande	137,439 58
Argent en banque	63,089 96—200,529 54
Propriétés foncières	118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres	153,591 50
Primes en voie de recouvrement, compris les d'affaires en suspens, &c.	27,814 11
Total de l'actif	$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams, Sm'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, R. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentall, A. Levi.

26mai—

Guérison de la Consomption.

Aux éditeurs de l'*Abeille*.

Messieurs—Veuillez annoncer à vos lecteurs que j'ai

Un remède souverain pour la Consomption, pour tous les maux de gorge et toutes les affections pulmonaires, que j'ai guéri des centaines de cas et donnerai

$1000.00

dans un cas où il ne ferait pas du bien au malade. Ce remède m'inspire une telle confiance que je l'enverrai une fois, gratis, à la personne qui me le fera demander.

Veuillez montrer cette lettre à celles de vos connaissances qui souffrent de maux de gorge ou de maladies de poumons et obligez

Votre serviteur,

DR. T. F. BURT, 69 William Street, New York.

20 fév—6m

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste, en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des tracas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 9 à 5 heures.

26mars—1an

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.

No. 43, rue Vieille-Levée.

RECOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et sherry, huiles d'olive.

Avances libérales sur consignations, à nos amis à Londres, Livery et Bordeaux.

9 sept—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR NASH & HODGSON.

PROPRIETE DANS LE TROISIEME DISTRICT.

Ilet de prix dans la rue Claiborne, Subdivisé en 24 terrains, Vendu au gré des acheteurs.

Dans l'affaire Charles Case, receveur du First National Bank Cour de Circuit des Etats-Unis, District de la Louisiane.

Dossier No 7244.

Vente à l'encan, à longs termes.

PAR NASH & HODGSON, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 3 de la rue Carondelet. SAMEDI, 17 juillet 1875, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, en cette ville—en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Woods, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District de la Louisiane—en date du 5 juin 1875, dossier de la Cour No 7244, dans la susdite affaire, il sera vendu, à l'enchère publique—

CET ILET DE TERRE, DE PRIX, situé dans le Troisième District de cette ville, Ilet No 2[illegible], compris entre les rues Claiborne (jadis St-Avid) Derbigny (jadis Prosper), Union et Bagatelle ou Bourbon—subdivisé en 24 terrains qui ont les dimensions suivantes:

Les terrains Nos 1 à 10, inclusivement, ont chacun environ 30 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 125 pieds. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Claiborne et Bagatelle et le terrain No 10 forme l'angle des rues Claiborne et Union.

Les terrains Nos 11 et 12 ont chacun 35 pieds 1 pouce de face à la rue Union sur une profondeur de 154 pieds 11 pouces 2 lignes.

Les terrains Nos 13 et 14 ont chacun 35 pieds 1 pouce de face à la rue Bagatelle, sur une profondeur de 154 pieds 11 pouces 2 lignes.

Les terrains Nos 15 à 24, inclusivement, ont chacun environ 30 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 125 pieds. Le terrain No 15 forme l'angle des rues Derbigny et Bagatelle; le terrain No 24 forme l'angle des rues Derbigny et Union. Le tout plus ou moins, entre lignes parallèles, au pied américain, d'après un plan dressé par Chas. A. De Armas, architecte, daté du 17 juillet 1872, et exposé actuellement à la Bourse d'encan St. Charles.

TERMES ET CONDITIONS:—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans, 6 pour cent d'intérêt; toutes les clauses d'usage—hypothèque spéciale, privilége de vendeur et honoraires d'avocat—10 pour cent sur toutes les sommes dues et devra être payé comptant. Les acquéreurs pourront payer le tout comptant.

Les actes de vente, y compris toutes les taxes dues et payables en 1875, pardevant Andrew Hero Jr., notaire public, aux frais des acquéreurs.

13juin—13,20 27juin—4,11 juil au 17 juil.

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53

(Encoignure Bienville.)

Manufacture à vapeur de:

TABAC A FUMER ET A PRISER,

Et importateur de:

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.

12 déc—1an Nouvelle-Orléans.

Guérison gratuite des crises!!!

TOUTE personne atteinte de crises est priée de s'adresser au Dr PRICE, qui lui enverra une bouteille de son remède, par express,

GRATIS!

Les seuls frais sont ceux de l'exprès, lesquels, vu l'étendue de mes affaires, se montent à peu de choses.

Il étudie

Les crises ou l'épilepsie

depuis nombre d'années; il garantit que son remède opérera une guérison.

Ne manquez pas de lui en demander une bouteille; elle ne vous coûtera rien

Et vous Guérira,

quelque opiniâtre que soit le mal, quel que soit le nombre de remèdes que vous ayez essayés en vain.

Il envoie les circulaires et les témoignages

Avec la bouteille.

Donnez votre adresse, votre bureau de poste etc. et

Adressez votre demande au

DR. CHAS. T. PRICE,

67 William street, New York.

20 fév—1an

Aux personnes qui souffrent de rhumatismes

Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public mon "ANTI RHEUMATIC MIXTURE" mélange pour le rhumatisme—qui peut soulager instantanément et, le plus souvent, guérit.

J'ai guéri, depuis quinze ans, des milliers de personnes en Louisiane et à la Nlle-Orléans, grâce à l'emploi de ce remède merveilleux, et ce qu'il y a de surprenant, une seule bouteille a suffi pour obtenir ce résultat. Le "MIXTURE" ne guérit que les rhumatismes et, si après la première bouteille le malade n'a pas recouvré la santé, c'est la première fois que je fais part de ma découverte au public et, cependant, depuis quinze ans je n'ai eu que des succès. J'espère que les malades profiteront de mon remède et viendront ajouter leurs noms à ceux des personnes qui doivent leur délivrance.

M. Jurgielewicz a en sa possession des centaines de certificats de guérison que lui ont fournis les personnes qu'il a traitées, et qu'il montrera à quiconque le désirera.

A vendre par W. L. JURGIELEWICZ, Pharmacien au coin des rues Magazine et Thalia, Nlle-Orléans. Lne.

22nov—1an

GERMANIA INSURANCE COMPANY

BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE, NLLE-ORLÉANS.

INCORPORÉE EN 1866,

ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.

H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Président.
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOIZSCH, Inspecteur.

DIRECTEURS:

J. Armbruster, J. Kohn, R. F. Theurer,
G. H. Braughn, Geo. Binder, P. Thormaehlen,
H. Curtius, G. L. L. Mayer, J. Voelkel,
C. Del Bondio, H. Gerling, Frank Vatter,
P. W. Dielmann, H. Redwitz, J. J. Weckerling,
A. Gaiser, L. Reder, L. A. Webert,
L. Grunewald, Thomas Schorr, H. Zuberbier,
J. Haasinger, H. Schultz, F. M. Ziegler.

8 juin—1 an

ZEUVIEME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37......Rue Carondelet......37

Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$368,078 83
Sur risques de rivières	231,229 76
Sur risques de mer	44,116 41—$635,419 99
En moins—	
Primes non expirées le 30 avril 1875	$89,742 00
Primes remboursées	9,925 50—99,667 50
Montant net des primes	$535,752 49
PERTES PAYEES, SAVOIR:	
Sur risques d'incendie	$154,3[illegible] 30
Sur risques de rivières	126,482 5[illegible]
Sur risques de mer	8,320 85—$289,170 5[illegible]
Réassurances	14,369 62
Réfaction (rebate)	15,492 81
Taxes d'Etat et de Ville	22,618 46
Dépenses brutes, bureau local et agences	32,899 81
Profits et pertes	16,031 40—$390,582 63
Balance	$145,169 86
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus	105,054 67
	$250,224 53
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû	110,000 00
Bénéfices net	140,224 53
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements	23,094 58
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4	$117,130 00

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$394,483 15
Comptes en voie de recouvrement	59,919 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et dons	522,921 04
Effets à recevoir à courtes échéances	38,011 45
Actions de banques et autres actions	218,102 55
Actions de chemins de fer de la ville	79,644 66
Bons de la ville et autres bons	110,651 36
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	50,125 00—$1,486,215 88
PASSIF:	
Capital	$1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés	89,742 2
Dividendes non payés y compris dividendes d'intérêt et la prime du 30 avril 1875	177,655 23
Casuel (surplus)	118,818 53—1,486,215 88

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.

THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($47[illegible] 88) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrét.

DIRECTEURS:

Moses Greenwood, R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, A. Brittin,
John I. Noble, A. H. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore, Wm. C. Raymond,
J. I. Warren, James S. Brestidge,
R. T. Buckner, Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander, Joseph McElroy,
A. A. Yates, Cyrus Bussey,
John I. Adams, Wm. J. Behan,
Isaac Scherck, E. F. Zahleman.

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

Vente de meubles pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, Encanteur. — SAMEDI 20 Juillet 1875—il sera vendu à 11 heures, au matin à l'encoignure des rues Conti et Broad—

Un lot de meubles consistant en bois de lits et lits, armoires, tables, toilettes, lavabos, chaises, glaces, vaisselles, verreries, stove, batterie de cuisine, &c., &c.

Conditions—comptant. 17 juil—

PAR O. VALETON.

Pois vache!! Pois vache!!

PAR O. VALETON, Encanteur.—SAMEDI 17 juillet, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'entrepôt, rue Commerce, entre les rues Lafayette et Girod,

600 sacs Pois vache, plus ou moins.

Conditions—Comptant. 13 juillet—

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Commune et Baronne. Nouvelle-Orléans, 20 juin 1875.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

Dividende payable sur les anciennes actions seulement.

LE 15 du courant, à une réunion des directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, il a été déclaré un dividende de six piastres par ancienne action de la compagnie—dividende qui provient du bénéfice des six derniers mois et sera payé à dater du 5 juillet.

Les livres de transfert, pour les anciennes actions, seront fermés du 25 du courant au 5 juillet inclusivement.

W. S. BROWN, Trésorier.

20 juin—1m

L. C. ARNY,

A l'ancien établissement

Pour la mise en bouteille,

Nos 26, 28 et 30 de la rue Bienville,

(ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)

OFFRE à vendre, en bouteille, ALE, PORTER, LAGER DE ST-LOUIS, CIDRE & ALE AU GINGEMBRE, VICHY, KISSINGEN et CONGRESS WATERS.

Ale draught de Philadelphie, de WM. MASSEY & CO—une spécialité.

Ale et Porter en barriques, pour les metteurs en bouteilles; ale, porter et cidre en baril, pour le draught; fournitures de metteurs en bouteille; outils, bouchons, fil d'archal, étiquettes aux plus bas prix.

29avr—1an

A vendre.

A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Remparts:

Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.

Planches pour plafond (ceiling) à $13 00 les mille pieds, livré

B. W. Boards à $3 00 les mille pieds, livré.

Conditions—Comptant. NICHOLAS CONNELL.

11juin—1an DMarJ

Bureau de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1874.

A Messieurs les Membres sociétaires de l'Union Française:

Conformément à nos statuts organiques, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport ci-joint, résumant les opérations de notre société pendant l'année écoulée.

Depuis le 1er décembre 1873, le nombre des personnes qui sont venues se faire inscrire sur nos livres, pour solliciter de l'emploi, a été de:

Hommes....236
Femmes....52—soit 288

Pendant cette période le bureau a réussi à placer tant en ville qu'à la campagne:

Hommes....135
Femmes....56—soit 191.

Divers malades qui se sont adressés à nous ont nécessité la délivrance de 35 bons. Les Docteurs Landry, Hava et de Bassel, ainsi que messieurs Jae et Cusachs, pharmaciens, ont, comme par le passé et gratuitement, fait les visites et fourni les médicaments nécessaires au soulagement de ces malheureux. La direction, interprète de la société entière offre à ces messieurs ses sincères remerciements.

Notre cours d'anglais gratuit a marché régulièrement trois fois la semaine et a été suivi par une moyenne de 15 à 20 individus.

Le nombre des nouveaux inscrits pendant cette période a été de 140.

Recettes.

En caisse le 12 décembre 1873....$177 65
Reçu en 12 mois (bal et cotisations)....2,2[illegible] 75—$2,4[illegible]

Dépenses.

Bons de secours délivrés dont bon droits à 25 ... [illegible]
Secours en argent à divers nécessiteux....[illegible]
Aux bonds de la Louisiane....[illegible]
Cours d'anglais, 12 mois à $15....180 00
Location du bureau, compris 1,113 ... [illegible]
Annonces imprimées....[illegible]

En caisse aujourd'hui 13 décembre 1874....[illegible]

J. B. MONDIEGT, [illegible]

RAPPORT SUR L'ETAT DE ... TION —DE LA— Banque Nationale de l'Etat A LA NOUVELLE-ORLÉANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires, le Vendredi, 31 décembre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par d'autres banques nationales	[illegible]
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	[illegible]
Propriétés foncières, mobilier et installation	[illegible]
Primes payées	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres banques nationales	[illegible]
Petite monnaie, y compris les nickels	[illegible]
Espèces, y compris les billets du Trésor payables en or	[illegible]
Billets legal tender	[illegible]
Cinq pour cent, fonds de rachat	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis autres que le fonds cinq pour cent de rachat	5,000 00
Total	$[illegible]

PASSIF.

Capital	$[illegible]
Surplus	[illegible]
Billets de banque nationale non payés	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Dû à d'autres banques nationales	[illegible]
Dû à des banques et des banquiers d'Etat	[illegible]
Total	$[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare que je crois le susdit état exact.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé et assermenté, pardevant moi, ce 11 janvier 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins:

BARMON DOANE,
ALF. MOULTON,
SAM'L FRIEDLANDER,
Directeurs.

12 janv—

Banque Nationale de l'Union, A LA NOUVELLE-ORLÉANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires le JEUDI 31 JANVIER 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$787,305 60
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	500,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	306,65[illegible]
Dûs par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par d'autres banques nationales	[illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	[illegible]
Propriétés foncières, mobilier et installation	[illegible]
Dépenses courantes et taxes payées	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres banques nationales	[illegible]
Petite monnaie y compris les nickels	[illegible]
Espèces y compris les billets du Trésor payables en or	[illegible]
Billets legal tender	[illegible]
Total	$2,155,969 84

PASSIF.

Capital payé	$500,000 00
Autres profits non divisés	42,020 06
Billets de banque nationale non rachetés	449,387 00
Dividendes non payés	4,418 80
Dépôts individuels	770,884
Certificats de dépôts payables sur demande	4,731
Dû à d'autres banques nationales	621 90
Dû à des banques d'Etat et à des banquiers étrangers	387,487
Total	$2,155,969 84

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ss.

Moi, JAS. CHALARON, caissier de la susdite banque, déclare que je crois le susdit tableau exact.

JAS. CHALARON, Caissier.

Signé, sous serment, pardevant moi ce 12 ...

Liste des Lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 11 Juillet 1875.

OUVERT, LE DIMANCHE DE 10 HEURES DU MATIN à midi jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

A
Argongue Philippe
Arnaud Louis Auguste 2

B
Bargona Francesco
Barthot Jean
Bisgio Giffoni
Browen John
Buonapo Giannario
Bugno Stefano

C
Caprez John
Carovello Raffaele
Caruaro Giuseppe
Craparo Giacchino
Chap..e Monsieur
Cipriani Lorenzo
Civiotte Domenico

D
De Lecumbaki Juan Antonio

E
Escaic Joseph
Estebenet Louis

F
Famiaro Agostino
Favorolo Rosario
Farrer Gabriel

G
Gerbaz Ferdinando
Gerbase Vicenzo
Gelpi Geronimo del Co

H
Hernandez Juan Perez

I J
Iglesias Emilio
Jouando Joan

L
Lamasou Mathieu
Lecourt A
Lacaze Edouard
L'Estrade Emile
Llorens Jaime
Longue Felix

M
Mahé Joseph A
Matz Mr
Manuel Mons
Mail Achile
Marchan Jean
Menazzi Joseph
Moreau Eugène

N
Nufrio Pedro

P
Palumbaro Giuseppe
Panzera Giuseppe
Pasalero Lorenzo
Paguls Monsieur
Pasquino Charles
Paysse Jean Marie
Pujol André

R
Ramon D
Rollo Gio Batto
Rayssiguier Louis
Russo Felice
Ruty P

S
Spano Bartolo
Spano Salvadore
Tchilleet Giovanni
Suari A

T
Tusson F L

U
Umeno Antonino

Z
Zaccherio Francesco

LISTE DES DAMES.

C
Casalar Odile Mrs
Courbebaisse Gonchen Wid
Curtien Widow Mrs

D
Dupuy F Mrs
Dor Eugène Mrs

G
Gauday Widow

L
Lavigne Mrs
Lunoir Irma Mrs

P
Prosper Sabine Mrs